

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Côte d'Or

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents en exercice Présents
au Conseil Syndical

52 50 32

Date de la convocation :

07/09/2023

Date d'affichage

07/09/2023

Vote :

Abstention : 1

Pour : 31

Contre : /

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU COMITE SYNDICAL DU S
SEURRE VAL DE SAONE

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 021-252107917-20230919-2023_13-DE

Séance du mardi 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Dominique CAIRE - Alain PAUTET – Pascale CATHELAIN – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Sébastien FAGOT – Sébastien THEVENIN – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Camille SIMAR – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Sophie CHAVATTE – Henri MAUCHAMP – François LORENZI - Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Sébastien DELACOUR – Nicolas GAUTHRON – Alain BECQUET - Jack DUBIEF

S'étaient excusés : Jean-Marie BAULAND – Thierry MINET (pouvoir donné à M. VALENTIN) – David HIEZ (Pouvoir donné à M. LEVEQUE) –

Etaient absents : Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD - Eric REMY – Florian LORY – Jocelyne LECLERC – Martine DECHAUD – François VARIOT – Rachel BARBIER – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

N° 13/2023

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

OBJET : Vœu concernant le souhait du Syndicat de non-transfert de la compétence « eau potable »

Considérant le souhait des délégués du Syndicat de ne pas transférer la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes Rives de Saône ;

Considérant le souhait du Syndicat de rester indépendant ;

Après en avoir délibéré, à la majorité, **LE CONSEIL :**

- **EMET** un vœu de non-transfert de la compétence à la Communauté de Communes Rives de Saône.

Pour extrait conforme, le 19 septembre 2023
Le Président, Sébastien BELORGEY